

DECLARATIONS DE L'EMETTEUR CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR 1 ETOILE

AVANT DE VALIDER TOUT CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR* REQUIS POUR ASSURER L'AUTHENTIFICATION D'UNE ENTITE IDENTIFIEE QUE CE SOIT POUR VÉRIFIER UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE OU UNE AUTRE OPÉRATION, LE TIERS UTILISATEUR S'ENGAGE À PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES PRÉSENTES DÉCLARATIONS DE L'ÉMETTEUR. TOUTE OPÉRATION ÉTABLIE ENTRE LE TIERS UTILISATEUR ET L'ENTITE IDENTIFIEE MANIFESTE L'ACCEPTATION DU TIERS UTILISATEUR AUX PRÉSENTES DÉCLARATIONS.

1 DEFINITIONS

1.1 ENTITE IDENTIFIÉE: La personne, le dispositif ou l'application dont les données d'identification sont inscrites dans le CERTIFICAT.

1.2 CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR* : Attestation électronique émise par CERTINOMIS liant les données afférentes au chiffrement ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques à une ENTITE IDENTIFIEE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

1.3 CLIENT : Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec CERTINOMIS pour disposer de CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR*.

1.4 RCSI : (Responsable du certificat serveur informatique)- Personne, physique ou morale ayant directement, par la loi, par délégation ou par procuration du CLIENT, le pouvoir d'accomplir tout acte nécessaire à la demande d'émission et à la conclusion et à l'exécution du CONTRAT ainsi que des obligations relatives à la gestion de tout CERTIFICAT portant le nom du CLIENT, qui aura été émis à la demande et sous la responsabilité de ladite personne physique ou morale. A défaut de désignation expresse, le RCSI est un représentant légal du CLIENT.

1.5 MANDATAIRE : Personne, physique ou morale ayant directement, par la loi, par délégation ou par procuration du CLIENT, le pouvoir d'accomplir tout acte de gestion concernant les CERTIFICATS d'ENTITE IDENTIFIEE détenus par le RCSI. Il peut également révoquer les RCSI, charge pour le MANDATAIRE d'en informer CERTINOMIS.

1.6 SUPPORT: Support physique contenant notamment le(s) CERTIFICAT(s) de l'ENTITE IDENTIFIEE. Ce SUPPORT est délivré sous réserve d'acceptation non motivée de la part de CERTINOMIS, au RCSI en ayant fait la demande. Le SUPPORT devient la propriété du CLIENT au moment de sa mise à disposition par CERTINOMIS

1.7 TIERS UTILISATEUR: Personne utilisant le CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR* d'une ENTITE IDENTIFIEE afin de vérifier ses données d'identification ou de chiffrer des messages à son intention.

2 USAGES

2.1 Les CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR* sont utilisés par des applications pour lesquelles les risques de tentative d'usurpation d'identité existent sans être décisifs.

3 OBLIGATIONS DU TIERS UTILISATEUR

3.1 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'usage du CERTIFICAT dans le cadre du champ « KeyUsage ». Cet usage peut être : signature, authentification ou chiffrement.

3.2 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'état révoqué ou non d'un CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR* en vérifiant la liste de certificats révoqués figurant à l'adresse www.certinomis.com. Dans le cas où le CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR* viendrait à être révoqué, il incombe au TIERS UTILISATEUR de déterminer s'il est raisonnable d'accorder sa confiance au CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR*. La responsabilité de CERTINOMIS ne pourra en aucun cas être engagée en cas de révocation du CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR*.

3.3 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à disposer d'un équipement informatique suffisant pour effectuer les prestations de vérification des CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR* et des listes de certificats révoqués.

3.4 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à contrôler que le CERTIFICAT émis par CERTINOMIS est référencé au niveau de sécurité et pour le service de confiance requis par l'application

3.5 Le TIERS UTILISATEUR reconnaît que les CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR* valent preuve de l'authentification des ENTITES IDENTIFIEES.

4 OBLIGATIONS DE CERTINOMIS

4.1 CERTINOMIS s'engage à fournir un service de consultation en ligne permettant à tout moment de vérifier la validité des CERTIFICATS CERTINOMIS SERVEUR* qu'elle a émis, à l'adresse : www.certinomis.com. CERTINOMIS se réserve cependant la faculté de suspendre l'accès au dit site lorsqu'elle estime qu'un événement susceptible d'en affecter le fonctionnement ou l'intégrité le nécessite, et ce pour la durée nécessaire à l'intervention envisagée.

4.2 CERTINOMIS met à disposition du TIERS UTILISATEUR un service technique en ligne minimum consistant en une liste de questions – réponses («FAQ» ou « assistance »).

5 RESPONSABILITE DE CERTINOMIS

5.1 La responsabilité de CERTINOMIS ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du CERTIFICAT détenu par le MANDATAIRE ou RCSI.

5.2 Le RCSI fait son affaire personnelle de la conservation et/ou la protection de la clé privée.

5.3 CERTINOMIS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels dommages indirects et/ou connexes trouvant leur origine ou inhérents à l'utilisation des CERTIFICATS.

Il est expressément convenu qu'en cas de prononcé d'une quelconque responsabilité de CERTINOMIS, les dommages, intérêts et indemnités à sa charge, toutes causes confondues, ne sauraient en aucun cas dépasser la somme de trente huit mille cinq cents euros (38.500 €) pour un CERTIFICAT CERTINOMIS SERVEUR*.

5.4 CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité dans le cas où les données contenues dans le CERTIFICAT sont inexactes en raison de

l'inexactitude, la falsification des documents remis lors de l'enregistrement ou du renouvellement d'un CERTIFICAT.

5.5 En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES ou RCSI et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

5.6 CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, ni quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute communication électronique.

5.7 CERTINOMIS saurait être tenue responsable pour tout retard dans l'exécution de ses obligations ou pour toute inexécution de ses obligations résultant des présentes Déclarations d'émetteur lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

6 LANGUE

6.1 Il est expressément convenu par le TIERS UTILISATEUR que la langue des Déclarations de l'émetteur est le français. En cas de contradiction entre les présentes Déclarations de l'émetteur et une traduction desdites Déclarations, le présent document primera celui traduit en langue étrangère.

7 REGLEMENT AMIABLE

7.1 Dans les limites autorisées par la législation, avant de faire appel à tout mécanisme judiciaire de règlement des litiges à propos d'un différend portant sur un aspect des présentes Déclarations, le TIERS UTILISATEUR s'engage à informer par lettre recommandée avec accusé de réception CERTINOMIS ainsi que le MANDATAIRE ou RCSI afin de rechercher un règlement amiable du différend. Si le différend n'est pas réglé dans les soixante (60) jours à compter de la réception de la lettre recommandée, l'une des parties pourra saisir la juridiction compétente.

8 LOI APPLICABLE

8.1 Les présentes Déclarations sont régies par le droit français, à l'exclusion de l'application de tout texte de droit international.